

Conseil d'administration de Nantes Université du 6 février 2026

Compte rendu de la liste

« Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Compte-rendu rédigé par les élu·es de la liste « Ensemble... » : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants. Nos interventions et remarques sont en italique. Pour plus de précisions : contactez-nous.

La numérotation est celle de l'ordre du jour.

1. Informations générales

Situation en Iran : 77 étudiantes et étudiants iraniens ont été identifié·es à Nantes université et ont été contacté·es pour voir s'ils avaient besoin d'un appui de l'établissement. Certains sont privés de sources de revenus qui venaient de leur pays.

Situation budgétaire de l'établissement : certaines dépenses décidées par l'état vont finalement être compensées : intégralement pour le PSC, partiellement pour le CAS. Le rectorat demande à l'établissement de rester encore sur le mode des services votés. On ne sait pas encore combien de temps.

4. Étude sur l'impact économique des universités sur leurs territoires (intervention de Yannick L'Horty, enseignant-chercheur de l'Université Gustave Eiffel)

Y. L'Horty présente le rapport fait à la demande du *think tank* « L'initiative » (six universités Isite). Modélisation de l'impact économique des universités. 2024 : année 2024, la modélisation donne un impact économique 727 millions d'euros, 16 800 emplois « soutenus ». Donc un effet visible au niveau macro-économique. un euro dépensé pour charge de service public équivaut à 2,70 euros d'activité économique locale. Ce qui s'explique pour les 2/3 par la présence des étudiants sur le territoire. Les apprentis ont un impact 4,4 fois supérieur aux étudiants « classiques » en moyenne. Les universités sont parmi les premiers employeurs publics territoriaux.

Autre effet économique : les commandes.

Les effets économiques sont concentrés dans le département de Loire-Atlantique (510 millions sur 727 millions au total).

Questions :

Ensemble : qu'est-ce qui est appelé ici les emplois « soutenus » ? Réponse : ce qui est souvent appelé les emplois « créés ou sauvegardés » : ce sont des emplois directs (dénombrés), indirects (dénombrés), ou induits (calculés à partir des multiplicateurs, avec des hypothèses basses).

Ensemble : où se situe l'université de Nantes dans la moyenne des effets économiques de l'investissement pour charge de service public ? Réponse : 2,57 euros à Nantes pour un euro investi, contre une moyenne de 2,70 euros pour les six universités.

Le représentant du « monde économique » au CA, directeur de l'Accoord, souligne que cette étude fait écho aux contributions économiques des acteurs publics, ou associatifs, comme l'Accoord.

Une élue NUD fait remarquer que les régions où les universités sont mieux dotées auront sans doute des retombées économiques supérieures... Peut-on le mesurer finement ? Réponse : à l'échelle des six universités, il y a peu de variations dans les retombées économiques d'un euro dépensé en subvention. Par ailleurs, cette étude est utile aux universités, mais aussi et surtout aux collectivités locales. Le ministère se dit aussi intéressé.

6. Rapport d'activités du Pôle Sociétés

Présentation du bilan par la directrice du pôle. IAE, droit, sociologie, IPAG. Un site à la Roche/Yon. 7400 étudiantes et étudiants, dont 1134 étudiant.es d'origine étrangère. 134 Biatss, 275 E et EC. cinq laboratoires, dont deux UMR. 158 doctorantes et doctorants.

Ensemble : une diapo met en évidence la part des non titulaires parmi les Biatss, et la part des femmes : connaît-on la part des non-titulaires chez les femmes et les hommes ? Réponse : l'information est disponible dans le RSU.

10 000 euros sont disponibles pour des mobilités internationales : quel montant de participation ? Réponse : environ dix mobilités par an, soit environ 100 euros par déplacement. Remarque d'Ensemble : cela fait peu pour une mobilité internationale.

La directrice du pôle mentionne dans son bilan la situation de souffrance à la Faculté de Droit. Question Ensemble : qu'a-t-il été fait des recommandations du rapport d'audit externe fait sur la faculté de Droit sur la question de souffrance au travail et qui, à l'époque, avait aussi fait l'objet d'une enquête CHSCT ? Réponse : le rapport relève plus de la compétence de la composante que du pôle.

L'élu UNSA-SNPTEs interroge sur la volonté de mutualiser des services. Réponse : la directrice voudrait plus de services mutualisés au niveau polaire. Par exemple, pour la formation continue. Idem pour les relations internationales. Mais « ça bloque ».

NUD remercie pour la richesse de la présentation

Ensemble rappelle que la composante droit a vécu une situation de crise. À quel point la situation s'est-elle améliorée ? Quels sont les problèmes majeurs dans les composantes et en quoi le pôle peut-il contribuer à les résoudre, ou pas ? Réponse : le pôle société est le plus sous-doté en moyens humains. La directrice a une solution simple que les collègues ne veulent pas entendre : diminuer l'offre de formation.

Ensemble : une diapo de la présentation mentionne la recherche de « rentabilité des formations » : de quoi s'agit-il ? Réponse : il s'agit de la formation continue, qui doit être à l'équilibre à minima, et au mieux en excédent. Ce n'est pas le cas pour l'instant, la formation continue dans le pôle est déficitaire.

Ensemble souligne la part des non titulaires parmi les personnels, en particulier Biatss (plus de contractuels que de titulaires). Réponse (de la directrice générale des services) : ce n'est pas seulement dans le pôle société, c'est partout à l'université...

7. Campagne d'évaluation Hcéres 2026-2027 – Entités de recherche

a) Non-renouvellement du Centre de Droit Maritime et Océanique (CDMO)

Point présenté par le vice-président (VP) recherche.

trois laboratoires ne seront sans doute pas renouvelés lors de la prochaine campagne. Mais pour les deux autres, c'est souhaité par les laboratoires, dans un contexte de rapprochement. Ici le non-renouvellement n'est pas souhaité par les membres du laboratoire.

Les alertes du HCERES lors de la dernière évaluation : sur les publications, essentiellement locales. Aujourd'hui, les personnels publiant de ce labo sont au nombre de trois : ce n'est pas une taille critique suffisante.

Enjeu de la formation par la recherche. Le HCERES s'interroge sur la diminution du nombre de doctorants, l'augmentation de la durée des thèses et les abandons de thèse.

Interrogation aussi sur le projet de couvrir tout le droit de la mer et le droit maritime, compte tenu du nombre de postes. Le VP souligne que les recrutements demandés ont eu lieu, mais que les gens recrutés sont partis.

Le VP propose de voter le non renouvellement du laboratoire (à la fin du mandat, décembre 2027). Cela ne signifie pas l'arrêt des recherches couvertes par le labo. Les locaux sont maintenus jusqu'à la fin du mandat. 11 thèses en cours : la plupart seront terminées avant la fin du mandat. Les autres suivront les encadrants de thèse

affectés dans d'autres laboratoires. Pour les personnels : le personnel Biatts du labo a un contrat qui s'arrête au milieu de l'année 2026. L'établissement souhaite maintenir un demi-ETP sur ce laboratoire. Pour les trois « publiants » : à eux de décider vers quel laboratoire ils souhaitent aller, à condition que les labos soient d'accord. Probablement, ces collègues iront dans différents laboratoires, dont certains hors Nantes. La logique est la suivante : pour défendre la place du droit maritime océanique sur Nantes, il faut fermer le CDMO. L'établissement s'engage à accompagner les fins de thèses.

Ensemble pose un certain nombre de questions :

Le collègue dit « non publiant » depuis dix ans : quel va être son avenir ? Réponse : il sera accompagné comme les autres. C'est commun dans les universités d'avoir des collègues qui décrochent l'enjeu et qu'ils raccrochent à la recherche. C'est de la responsabilité du collègue de convaincre un laboratoire, l'établissement ne peut qu'accompagner.

Ensemble s'inquiète de la disparition de la thématique ou de son éclatement. Quid du droit maritime à Nantes ? Réponse : la thématique existe à Nantes au-delà de ce laboratoire. Le risque est plus grand pour la disparition du droit maritime si le laboratoire est maintenu que s'il ferme. Il va falloir fédérer autour de cette thématique.

Ensemble s'inquiète du devenir des doctorants, malgré le fait qu'ils suivront leurs encadrants. Quid de ceux dont les encadrants partent de Nantes ? Réponse : en effet, la situation n'est pas la même pour les doctorants qui vont devoir changer d'établissement et ceux qui pourront rester. L'établissement s'engage à ce que les doctorants qui le voudraient puissent rester sur le site de Nantes, même si leur inscription change d'établissement. La situation est suivie individuellement par la DRPI.

Ensemble demande à prendre connaissance de l'avis voté par l'AG ou le conseil du laboratoire : ont-ils voté la fermeture du labo ? Réponse : le conseil de laboratoire n'est pas conforme aux statuts de Nantes université. La directrice du pôle sociétés a dû prendre la direction par intérim. Le conseil de laboratoire n'a donc pas pu se réunir valablement.

Ensemble insiste aussi sur le fait que le CSA aurait dû être consulté. La DGS indique qu'il le sera après, sur la réorganisation proposée. Ensemble considère que ce n'est pas satisfaisant.

Un élu étudiant Interasso remercie pour les échanges et les éclaircissements. Il regrette cependant les conséquences de la fermeture sur les étudiants. Il demande que le pôle et l'université proposent des solutions acceptables aux EC pour qu'ils puissent rester. Il souligne la contribution des membres du labo au master droit maritime et s'inquiète des conséquences de la fermeture sur la qualité de l'enseignement. Réponse : la direction du laboratoire n'a pas informé les doctorants, alors qu'elle a été alertée depuis 2022.

NUD intervient pour s'inquiéter de nouvelles thèses qui pourraient démarrer avant 2027. Le VP répond que cela ne sera pas possible.

VOTE : 4 CONTRE (élus étudiants), 7 ABSTENTIONS (Ensemble et élus étudiants), 22 POUR

b) Liste des entités de recherche à évaluer

Le VP recherche commence par de longs développements sur les classements internationaux. Il présente la liste des unités de recherche qui seront évaluées.

Planning prévisionnel de l'évaluation : la campagne ouvre en février. Le guide vient d'être publié depuis hier le soit le 5 février (indicateurs classiques demandés et plus de concision) Les dossiers doivent être remontés à l'université en août, et seront déposés par l'établissement en septembre. Décembre : visites sur sites des labos par le HCERES. Les rapports provisoires d'évaluations seront envoyés en mai 2027, et le contrat pluri-annuel commence en janvier 2028.

Questions d'Ensemble :

Pourquoi avoir longuement parlé des classements internationaux dans cette présentation ? Faut-il s'en inquiéter ? Réponse : l'HCERES évalue aussi l'établissement, qui va devoir justifier qu'il est multidisciplinaire, qu'il maintient ses laboratoires. Il

n'est pas attendu des labos de tenir compte de ces classements. Le VP soutient les bienfaits de l'évaluation HCERES, qui permet aux labos de se remettre en question. C'est selon lui, un bon outil d'aide au pilotage. Le bilan HCERES passe à six ans.

Quelles sont les recommandations spécifiques de Nantes Université pour évaluation ? Réponse : le guide a été diffusé ce matin. Des recommandations classiques, le contenu du rapport va être dans un format plus concis.

L'évaluation demande un travail énorme pour les équipes qui n'en voient pas obligatoirement le sens. Réponse : c'est une aide au pilotage essentielle pour l'établissement, si le rapport est bien fait. Ce ne serait pas très bon que les unités ne soient jamais évaluées.

Nous soulignons également que la fermeture du CDMO, à la suite d'une évaluation HCERES, n'est pas un bon signal. Ensemble remarque que le dépôt sur Hal pose un certain nombre de défis techniques et que le recensement des publications par unité peut perdre de nombreuses informations. Le VP répond que la science ouverte est un défi et un choix politique. Il demande à ce que les problèmes techniques soient remontés.

Quid de l'évaluation HCERES des formations ? Il n'en est pas question... Le VP formation indique qu'on a six mois, NU va le faire avec les directions de composantes et de pôles. L'auto-évaluation de l'offre de formation commencera en avril et devra se terminer en octobre.

NUD s'inquiète du fait que les rapports ne soient pas assez cadrés. Il pense que la tutelle qui dépose doit demander aux autres tutelles de quels éléments elles ont besoin, en avance (pour les labos ayant de nombreuses tutelles).

NUD demande comment la formation doctorale sera évaluée. Réponse : un chapitre y sera consacré.

8. Rapport social unique (RSU) 2024

Ce point est présenté par le directeur général des services adjoint (DGA).

NUD souligne l'écart de rémunération très important entre femmes et hommes dans l'établissement.

Un élu Interasso demande si la comparaison est faite à situation comparable.

Ensemble remercie l'administration pour un travail bien fait et clair.

Nous notons une très forte augmentation de la part de personnels contractuels qui avoisine 48 % pour les BIATSS. Nous le disons régulièrement : cette évolution est délétère. Les missions de service public doivent être rendues par des titulaires. Ce manque de postes titulaires nuit à la qualité du service rendu et aux conditions de travail de tous et toutes. Les titulaires n'ont plus d'espoir d'évolution de carrière, les équipes trop instables ne travaillent pas de façon sereine et efficace. L'effectif des BIATSS augmente de 3,9 % : celui des contractuels augmente de près de 10 % (le nombre de titulaires baisse). Il est aussi notable que le taux de contractuel est le plus fort dans les catégories A : 59,4 %. Réponse du VP CA : effort de réduction de la part des contractuels. L'embauche de contractuels est aussi liée au dynamisme des laboratoires (embauche de contractuels liés à des projets) et le VP se félicite que les contrats de recherches créent de l'emploi, c'est signe de dynamisme.

Comment s'explique le nombre très important de CDD sur besoins permanents ? Est-ce le fait que nous sommes limités par le plafond d'emploi ? Nous ne pouvons pas fonctionner avec un plafond d'emploi si contraint. Le plafond d'emploi doit être augmenté et le budget doit être au niveau nécessaire. Réponse de la DGS : le plafond d'emploi n'a rien à voir avec ça. Chaque poste financé sur masse salariale état est toujours ouvert aux titulaires comme aux contractuels, mais parfois il n'y a pas de titulaires.

Nous notons aussi une grande disparité dans les salaires entre femmes et hommes (différences en moyenne de près de 12 %). Cet écart se traduit, par exemple, pour les EC, sur l'attribution des primes RIPEC C2 et C3 (qui sont nettement plus attribués aux hommes qu'aux femmes). Réponse du VP CA : ce n'est pas vrai pour la C3 (attention à l'égalité femmes/hommes dans l'attribution), mais c'est vrai pour la C2.

En ce qui concerne les tuteur.es étudiant.es : nous sommes attentif.ves à ce que ces étudiants ne remplacent pas des personnels. Nous regrettons que les économies faites sur les personnels Onet fassent que les tuteurs noctambU soient moins accompagnés à la BU droit (un seul SLAPS au lieu de deux annoncés, le soir).

Les collègues contractuels ne bénéficient pas des augmentations de salaire comme les titulaires, ce qui est un problème important. Réponse : revalorisation tous les trois ans pour les contractuels se met en place.

(problème de l'emploi des personnes handicapées) : Réponse : le problème du taux d'emploi de personnes handicapées se pose surtout pour les E-EC, pas pour les Biatss. L'ouverture de postes fléchés BOE a été infructueux, l'établissement cherche maintenant à passer par appel d'offres auprès des composantes : si vous avez un personnel en situation de handicaps, nous pouvons créer un poste au concours. La reconnaissance de situations de handicaps de personnels déjà en poste est recherchée en collaboration avec la médecine du travail.

9. Projet d'adhésion GIS Euro-lab

Point présenté par le VP recherche.

Ensemble souligne qu'il s'agit d'un engagement de cinq ans. Attention, nous payons chaque adhésion à un GIS. 500 € par le pôle société (ce qui n'est pas habituel), les labos payent aussi, chacun 500 € / an pendant cinq ans (2500 euros au total).

Nous aurions aimé avoir l'avis des labos. Les personnels doivent se prononcer avant décision du CA dans les instances dédiées. Quels sont leurs intérêts ? À quoi sert le GIS ? Pourquoi devons-nous payer ? N'est-ce pas une structure qui ne sert pas à grand-chose en plus de nos missions habituelles ?

Réponse du VP recherche : il s'est lui-même posé la question en devenant VP recherche. Les choses se sont nettement clarifiées depuis. Ici, les objectifs sont très clairement exprimés. C'est à la demande des directions de labos concernés que ce point est présenté au CA. Le VP ne sait pas si cela est passé devant les conseils d'unité. Évolution vers des GIS qui ont un réel intérêt : manière de se rendre visible au niveau national.

VOTE : 6 CONTRE (Ensemble), le reste en POUR.

10. Modification du règlement intérieur de la commission de soutien exceptionnel du CPUN

Point présenté par la directrice du CPUN. Cette modification permet de faire plusieurs demandes par an si besoin et ajoute la possibilité d'une aide alimentaire.

VOTE : pour à l'unanimité.

11. Révision transitoire des statuts de l'EPCC Le Pont Supérieur

Cette révision fait suite au retrait des deux régions Bretagne et Pays de la Loire.

Ensemble fait remarquer que des actions de formation et de recherche existent depuis 2016, notamment avec le département des sciences de l'éducation et de la formation permettant des échanges entre étudiants des deux structures partenaires ainsi que la production en nombre d'articles de chapitres d'ouvrages et de communications, symposium tant en France qu'à l'étranger. Ensemble déplore le désengagement des régions dans une structure partenaire qui est importante pour la formation des enseignants et la recherche.

VOTE : pour à l'unanimité.

14. Questions diverses

Ensemble demande ce que vont devenir les étudiants et étudiants de L3, qui veulent devenir enseignants, mais qui ne seront pas lauréats des concours cette année. La direction de l'Inspé ne veut pas accueillir ces non-lauréats en master : que vont-ils devenir ?

Réponse du VP formation : la direction était en effet opposée à l'ouverture de parcours spécifiques pour les non-lauréats. Les trois universités se sont mises d'accord pour qu'on intègre à terme la création de parcours non lauréats au sein du M2E. Mais on est dans une période de réforme où on demande déjà énormément aux collègues. Sur ces parcours, le ministère est resté sans réponse et n'accompagne pas. Incitation à ouvrir des UE de prépa concours. À échéance 2027, ces parcours seront ouverts pour accueillir ces non-lauréats dans de bonnes conditions. Mais ce sera complexe pour les équipes. Mais pour l'année 2026-27, pas d'ouverture pour ces non-lauréats. La consigne envoyée par le VP formation aux composantes les plus concernées : poursuivre leurs dispositifs internes l'an prochain avec accompagnement possible de l'établissement pour les UFR qui en font la demande

Pas de nouvelles des financements supplémentaires de l'état qui étaient annoncés pour cela...

Le VP formation souligne le travail des équipes qui ont monté depuis septembre 2025, dans l'urgence, des formations prépa concours.

Motion proposée par les élues et élus Ensemble, mais pas mise au vote, car elle avait été envoyée à la présidente et pas à la cellule aux affaires institutionnelles :

Motion proposée : À Nantes Université, nous souffrons toutes et tous de ne pas pouvoir accomplir de façon digne notre travail, de devoir réduire l'offre de formation, de réduire année après année nos collections et nos services documentaires, de subir surcharge administrative et réorganisations permanentes, de voir des postes non remplacés dans les équipes qui n'arrivent plus à remplir correctement leur mission de service public.

Ce que la présidente de l'université Paul Valéry Montpellier 3 dénonce dans sa lettre ouverte au président de la République, nous le subissons à Nantes Université qui a été obligée de voter trois budgets successifs en déficit. Nous avons besoin d'un budget conséquent pour prendre en charge les engagements de l'État et assurer toutes nos missions de service public.

Les administrateur·rices du CA de Nantes Université interpellent le MESR sur les conditions budgétaires trop dégradées dans notre établissement.